



Commune de La Sagne

Arrêté relatif à l'adoption du plan d'aménagement local

Le Conseil général de la commune de La Sagne,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier

¹Les pièces suivantes du plan d'aménagement local sont adoptées :

- Le plan communal d'affectation des zones, à l'échelle 1:5000
- Le règlement communal d'affectation des zones
- Le programme d'équipement

Art. 2

¹Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

² Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

La Sagne, le 15 avril 2024

Au nom du Conseil général

La Présidente
Nicole Dauwalder

La Secrétaire
Laure Charpentier